



Union Sportive Multiactivité de Viroflay

Club Omnisport fondé en 1971 – N° 5904

N° d'agrémentDDCS : 78 S 97 – Siren : 785158981

FOOTBALL

Adhésion Ré-adhésion

SAISON 2017-2018

N° affiliation FFF : 530264

Catégorie

Licence

Pour les nouveaux fournir une photo d'identité récente et une photocopie d'une pièce d'identité (CI, passeport...)

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : M F Nationalité : Fr UE Etr.

Adresse : CP : Ville :

Téléphone 1 : Téléphone 2 :

E-mail (en majuscule) :

L'ADHÉRENT(E) OU LE RESPONSABLE LÉGAL autorise l'USMV à utiliser les images prise lors d'un entraînement ou d'une compétition, pour le site internet de la section, le guide des sports de l'USMV et éventuellement pour illustrer un article « Nouvelles de Versailles » ou de « l'Écho de Viroflay » à des fins de communication.

POUR LES MINEURS : Le représentant légal :
adresse : autorise :

- mon fils, ma fille à adhérer à l'USMV, à demander une licence pour la saison 2017-2018 et à quitter seul(e) les lieux d'entraînement après la cours,
- l'USMV, en cas d'urgence, à prendre toute disposition nécessaire y compris à faire pratiquer toute intervention chirurgicale qui serait médicalement indispensable.

Déclare avoir pris connaissance des règlements du Club et m'engage à les accepter ainsi qu'à respecter les Lois Fédérales et à effectuer le règlement :

Adhésion à l'USMV (ou indiquer section : _____)	5 €
Cotisations section Football (dont supplément non-viroflaysien)	€
Licence Fédérale	€
TOTAL A RÉGLER A L'ORDRE DE L'USMV	€

Nota : Conformément à l'article 12.7 du Règlement Intérieur de l'USMV, les cotisations ne pourront être remboursées qu'en cas de force majeure.

Je joins un certificat médical à l'inscription, de moins de 3 mois :

Docteur : le

Nom et signature de l'adhérent(e) ou du responsable légal :

A le

Mode de règlement :

N° Chèque / Banque	Montant	Echéance*
_____	€	_____
_____	€	_____
_____	€	_____
TOTAL CHEQUES	€	
Espèces	€	
Coupons sport	€	
TOTAL	€	

*dernier chèque encaissé au plus tard le 31 décembre

Pour acquit : la section

Date de réception à l'USMV